

JEU CONCOURS DE NOËL

Règlement du jeu

Article 1 : ORGANISATION du jeu

La société GIE COSYWEE organise un jeu intitulé « JEU CONCOURS DE NOËL ».

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu, gratuit et sans obligation d'achat, consiste à suivre le compte Instagram Cosywee et à répondre, en commentaire sous la publication, à la question posée afin de faire partie du tirage au sort.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité :

Les règles :

- Suivre le compte Instagram Cosywee
- Répondre à la question posée en commentaire sous la publication
- Une seule participation par personne

Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France (DOM-TOM compris). Le tirage comprenant l'ensemble des personnes abonnées à la page Facebook Cosywee jusqu'au 31 décembre 2023, aucune discrimination quant à l'appartenance ou non à l'entreprise, de près ou de loin, ne peut être envisagée.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant final sera désigné par tirage au sort.

Article 6 : Désignation des lots

Le lot sera à choisir parmi les 2 qui suivent :

- Une moustiquaire enroulable latérale CLASSIQUE, pour porte ou baie, dimensions maximales 1400 x 2400 mm, sur mesure avec coloris standard, d'une valeur maximale de 405 €.
- Un store intérieur enroulable DÉCODUO pour fenêtre à manœuvre manuelle, dimensions maximales 2400 x 1200 mm, sur mesure avec toile gamme Décoduo, d'une valeur maximale de 500 €.

Article 7 : Information du nom des gagnants

Le nom du gagnant sera annoncé en commentaire sur la publication correspondante. Il sera contacté par message privé afin de recevoir son colis par voie postale.

Article 8 : Remise du lot

La remise du lot se fera par envoi postal, l'adresse sera demandée au gagnant par message privé.

Adresse postale incorrecte : il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées du gagnant ne pouvant être joint en raison d'une adresse postale erronée.

Lot non retiré :

Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 10 : Accès au jeu

Sur demande auprès de Cosywee la connexion à un accès Internet privé dans le cadre de la participation au jeu, peut faire l'objet sur justificatif d'un remboursement ne pouvant dépasser 0,10 centime d'euros.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit contact@cosywee.com.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.

JEU CONCOURS DE NOËL

Règlement du jeu

Article 1 : ORGANISATION du jeu

La société GIE COSYWEE organise un jeu intitulé « JEU CONCOURS DE NOËL ».

Article 2 : Objet du jeu

Le jeu, gratuit et sans obligation d'achat, consiste à s'abonner à la page Facebook Cosywee et à répondre, en commentaire sous la publication, à la question posée afin de faire partie du tirage au sort.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité :

Les règles :

- Être abonné à la page Facebook Cosywee
- Répondre à la question posée en commentaire sous la publication
- Une seule participation par personne

Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France (DOM-TOM compris). Le tirage comprenant l'ensemble des personnes abonnées à la page Facebook Cosywee jusqu'au 31 décembre 2023, aucune discrimination quant à l'appartenance ou non à l'entreprise, de près ou de loin, ne peut être envisagée.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant final sera désigné par tirage au sort.

Article 6 : Désignation des lots

Le lot sera à choisir parmi les 2 qui suivent :

- Une moustiquaire enroulable latérale CLASSIQUE, pour porte ou baie, dimensions maximales 1400 x 2400 mm, sur mesure avec coloris standard, d'une valeur maximale de 405 €.
- Un store intérieur enroulable DÉCODUO pour fenêtre à manœuvre manuelle, dimensions maximales 2400 x 1200 mm, sur mesure avec toile gamme Décoduo, d'une valeur maximale de 500 €.

Article 7 : Information du nom des gagnants

Le nom du gagnant sera annoncé en commentaire sur la publication correspondante. Il sera contacté par message privé afin de recevoir son colis par voie postale.

Article 8 : Remise du lot

La remise du lot se fera par envoi postal, l'adresse sera demandée au gagnant par message privé.

Adresse postale incorrecte : il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées du gagnant ne pouvant être joint en raison d'une adresse postale erronée.

Lot non retiré :

Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 10 : Accès au jeu

Sur demande auprès de Cosywee la connexion à un accès Internet privé dans le cadre de la participation au jeu, peut faire l'objet sur justificatif d'un remboursement ne pouvant dépasser 0,10 centime d'euros.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit contact@cosywee.com.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du jeu.